

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire

AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES VINS PAYS D'OC IGP (INTER OC)

Inter Oc a demandé une extension de ses cotisations interprofessionnelles pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture du présent avis.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

soit par voie électronique à l'adresse suivante :

- consultationcvo-boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « Inter Oc – CVO 25-27 » ;

soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau Vin et autres boissons - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2025
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d’actions déclinées à l’article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en euros)
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) : 1/Connaissance des stocks : Recueil et enregistrement des déclarations de stock à la production 2/ Connaissance des récoltes : Recueil et enregistrement des déclarations de récolte, des changements de dénomination, de déclassement 3/Connaissance des mouvements de raisins, moûts, vins : Recueil et enregistrement des contrats d’achat vrac et des DRM 4/Achat d’études marché France et export	320 000 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l’Union ou les réglementations nationales :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l’union :</u> Objet et description de la ou les action(s) : 1/ Elaboration de 3 contrats type interprofessionnel : vins ou moûts en vrac, raisins, contrats triennaux. 2/ process de dématérialisation des contrats, extranet opérateurs	25 000 €
<u>d) commercialisation :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>e) protection de l’environnement :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Service de Responsabilité Sociétale des Entreprises, référentiel commun de responsabilité sociétale (Accord Afnor – AC X30-032 - Développement Durable et Responsabilité Sociétale : guide d’utilisation de l’ISO 26000 pour la filière vin)	37 200 €

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2025
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de promotion et communication France et Export : 1/Salons professionnels (accompagnement d'entreprises et/ou présence institutionnel) 2/Salons consommateurs 3/Événements Relation Presse 4/Communiqués de presse, portages, newsletters... 5/Voyages de presse 6/Coopérations média (éditorial et mise en avant de sélections de vins) 7/Masterclass - formations 8/Coopérations avec les points de vente (Off Trade) : mise en avant produit, soutien promotionnel, animations... 9/Réseaux sociaux 10/Promotions dans les points de vente On Trade (restaurants...) 11/ œnotourisme 12/ SIA pavillon des Vins	3 598 425 €
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Relation France Relation Union Européenne Cotisation vin et société	45 000 €
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Compétitivité des entreprises viticoles études des écarts de rendement du vignoble Etudes et recherches mutualisées	- €
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Etudes et recherches mutualisées Partenariat IRQUALIM	37 000 €

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2025
<u>i) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Etudes et recherches mutualisées Dépérissement	204 000 €
<u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de partenariat initiés par le service RSE	
<u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité de produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Service Suivi Aval Qualité : 1/ Prélèvements, suivi, et information des opérateurs 2/ Site extranet d'informations des opérateurs	70 000 €
<u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>n) gestion des sous-produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
TOTAL	4 336 625 €
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés Perception d'une cotisation volontaire obligatoire payée par les producteurs et les metteurs en marché par hectolitre sorti de chais mentionné sur la DRM.	3 900 000 €
Signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	

A Lattes, le
Le Président
Mr Olivier SIMONOU

A Lattes, le
Le Vice-Président Délégué
Mr Jacques GRAVEGEAL

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2026
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d’actions déclinées à l’article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en euros)
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) : 1/Connaissance des stocks : Recueil et enregistrement des déclarations de stock à la production 2/ Connaissance des récoltes : Recueil et enregistrement des déclarations de récolte, des changements de dénomination, de déclassement 3/Connaissance des mouvements de raisins, moûts, vins : Recueil et enregistrement des contrats d’achat vrac et des DRM 4/Achat d’études marché France et export	247 000 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l’Union ou les réglementations nationales :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l’union :</u> Objet et description de la ou les action(s) : 1/ Elaboration de 3 contrats type interprofessionnel : vins ou moûts en vrac, raisins, contrats triennaux. 2/ process de dématérialisation des contrats, extranet opérateurs	30 000 €
<u>d) commercialisation :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>e) protection de l’environnement :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Service de Responsabilité Sociétale des Entreprises, référentiel commun de responsabilité sociétale (Accord Afnor – AC X30-032 - Développement Durable et Responsabilité Sociétale : guide d’utilisation de l’ISO 26000 pour la filière vin)	40 000 €

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2026
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de promotion et communication France et Export : 1/Salons professionnels (accompagnement d'entreprises et/ou présence institutionnel) 2/Salons consommateurs 3/Événements Relation Presse 4/Communiqués de presse, portages, newsletters... 5/Voyages de presse 6/Coopérations média (éditorial et mise en avant de sélections de vins) 7/Masterclass - formations 8/Coopérations avec les points de vente (Off Trade) : mise en avant produit, soutien promotionnel, animations... 9/Réseaux sociaux 10/Promotions dans les points de vente On Trade (restaurants...) 11/ œnotourisme 12/ SIA pavillon des Vins	3 724 906 €
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Relation France Relation Union Européenne Cotisation vin et société	45 000 €
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Compétitivité des entreprises viticoles études des écarts de rendement du vignoble Etudes et recherches mutualisées	- €
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Etudes et recherches mutualisées Partenariat IRQUALIM	37 000 €

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2026
<u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Etudes et recherches mutualisées Dépérisssement	210 000 €
<u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de partenariat initiés par le service RSE	
<u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité de produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Service Suivi Aval Qualité : 1/ Prélèvements, suivi, et information des opérateurs 2/ Site extranet d'informations des opérateurs	70 000 €
<u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>n) gestion des sous-produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
TOTAL	4 403 906 €
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés Perception d'une cotisation volontaire obligatoire payée par les producteurs et les metteurs en marché par hectolitre sorti de chais mentionné sur la DRM.	4 180 000 €
Signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	

A Lattes, le
Le Président
Mr Olivier SIMONOU

A Lattes, le
Le Vice-Président Délégué
Mr Jacques GRAVEGEAL

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2027
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en euros)
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) : 1/Connaissance des stocks : Recueil et enregistrement des déclarations de stock à la production 2/ Connaissance des récoltes : Recueil et enregistrement des déclarations de récolte, des changements de dénomination, de déclassement 3/Connaissance des mouvements de raisins, moûts, vins : Recueil et enregistrement des contrats d'achat vrac et des DRM 4/Achat d'études marché France et export	252 000 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'union :</u> Objet et description de la ou les action(s) : 1/ Elaboration de 3 contrats type interprofessionnel : vins ou moûts en vrac, raisins, contrats triennaux. 2/ process de dématérialisation des contrats, extranet opérateurs	30 000 €
<u>d) commercialisation :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>e) protection de l'environnement :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Service de Responsabilité Sociétale des Entreprises, référentiel commun de responsabilité sociétale (Accord Afnor – AC X30-032 - Développement Durable et Responsabilité Sociétale : guide d'utilisation de l'ISO 26000 pour la filière vin)	50 000 €

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2027
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de promotion et communication France et Export : 1/Salons professionnels (accompagnement d'entreprises et/ou présence institutionnel) 2/Salons consommateurs 3/Événements Relation Presse 4/Communiqués de presse, portages, newsletters... 5/Voyages de presse 6/Coopérations média (éditorial et mise en avant de sélections de vins) 7/Masterclass - formations 8/Coopérations avec les points de vente (Off Trade) : mise en avant produit, soutien promotionnel, animations... 9/Réseaux sociaux 10/Promotions dans les points de vente On Trade (restaurants...) 11/ œnotourisme 12/ SIA pavillon des Vins	3 857 244 €
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Relation France Relation Union Européenne Cotisation vin et société	45 000 €
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Compétitivité des entreprises viticoles études des écarts de rendement du vignoble Etudes et recherches mutualisées	- €
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Etudes et recherches mutualisées Partenariat IRQUALIM	37 000 €

ACCORDS TRIENNAUX 2025 + 2026 + 2027 **ACTIONS PREVISIONNELLES**



Organisation interprofessionnelle :	INTEROC
Période	2027
<u>i) recherche, en particulier, de méthodes culturelles permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Etudes et recherches mutualisées Dépérissement	220 000 €
<u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de partenariat initiés par le service RSE	
<u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité de produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Service Suivi Aval Qualité : 1/ Prélèvements, suivi, et information des opérateurs 2/ Site extranet d'informations des opérateurs	70 000 €
<u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>n) gestion des sous-produits :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
TOTAL	4 561 244 €
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés Perception d'une cotisation volontaire obligatoire payée par les producteurs et les metteurs en marché par hectolitre sorti de chais mentionné sur la DRM.	4 330 000 €
Signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	

A Lattes, le
Le Président
Mr Olivier SIMONOU

A Lattes, le
Le Vice-Président Délégué
Mr Jacques GRAVEGEAL

Titre III – FINANCEMENT DE L'INTERPROFESSION

Article 8 – Cotisation interprofessionnelle

La cotisation est destinée à doter Inter Oc des moyens financiers nécessaires à mener à bien les missions définies à l'article 2 des statuts d'Inter Oc et à l'article 2 du présent accord.

Le financement d'Inter Oc est assuré par le paiement d'une cotisation payée par les metteurs en marché ou par les producteurs, tel que prévue à l'article L632-6 du Code Rural.

La cotisation interprofessionnelle est due :

- par le négociant acheteur sur la base des volumes achetés de vin en vrac Pays d'Oc IGP et/ou Terres du Midi IGP mentionnés sur la Déclaration Récapitulative Mensuelle (DRM) de son vendeur,
- par le producteur s'il réalise une vente directe (vrac ou conditionné) de ses volumes Pays d'Oc IGP et/ou Terres du Midi IGP mentionnés sur sa Déclaration Récapitulative Mensuelle (DRM)

La cotisation interprofessionnelle est mise en recouvrement selon les principes de l'article L632-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Le cas échéant, Inter Oc peut demander l'application de l'article L 632-7 5ème alinéa du Code précité selon les modalités fixées aux articles R. 632-8-1 et suivants du même Code.

Article 9 – Montant de la cotisation

Le montant de la cotisation telle que prévue à l'article 7 et approuvé par l'Assemblée Générale d'Inter Oc est fixé à **0.75 Euro HT par hectolitre** pour les volumes Pays d'Oc IGP et **0.50 Euro HT par hectolitre** pour les volumes TERRES DU Midi IGP. Ces montants peuvent être modifiés par un avenant de campagne.

Article 10 – Assiette et fait générateur de la cotisation

L'**assiette des cotisations** est constituée par les volumes de première sortie de chais de Vins Pays d'Oc IGP ou Terres du Midi IGP mentionnés sur la Déclaration Récapitulative Mensuelle (DRM).

Toutefois, pour les opérateurs Négociants Vinificateurs qui agrègent sur leur DRM les volumes vinifiés et les volumes acquis par leur activité Négoce, l'assiette des cotisations peut être l'enregistrement par Interoc des volumes certifiés Pays d'Oc IGP ou Terres du Midi IGP transmis par l'ODG.



Le fait générateur des cotisations est l'enregistrement par InterOc des volumes sortis de chais portés sur la Déclaration Récapitulative Mensuelle (DRM) du producteur, constituant soit une sortie commerciale.

Toutefois, pour les opérateurs Négociants Vinificateurs qui agrègent sur leur DRM les volumes vinifiés et les volumes acquis par leur activité Négoces, le fait générateur des cotisations sur les volumes vinifiés peut être l'enregistrement par Interoc des volumes certifiés Pays d'Oc IGP ou Terres du Midi IGP transmis par l'ODG.

Les cotisations interprofessionnelles doivent être acquittées dans un délai maximum d'un mois après réception de facture. A défaut, des pénalités de retard au taux légal pourront être appliquées.

Handwritten signature and circular stamp.